

CR de la réunion de concertation du 01-04-2022

Salle de quartier de Taussat

Aménagement du vieux port

Secteur Pitre/Thalassa/Tamaris/Cabanes

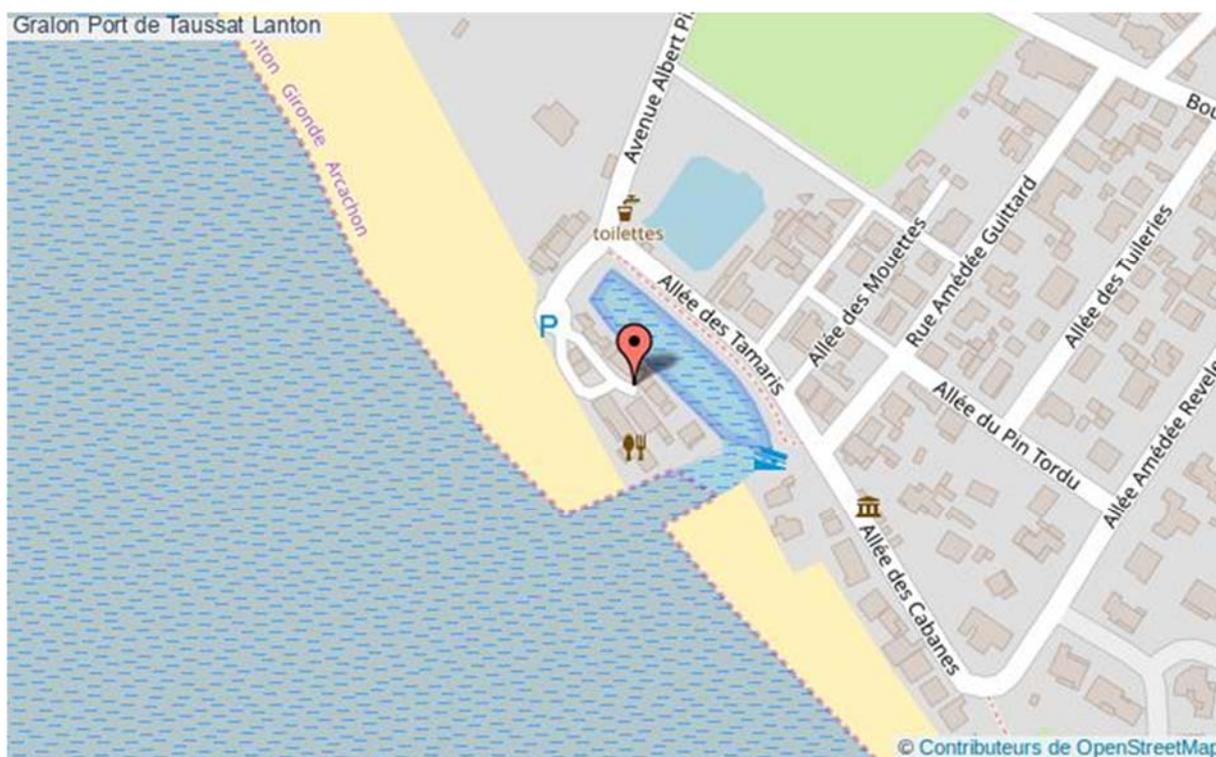
Après échanges de points de vue, il apparait que la mise en place d'une zone de rencontre à 20km/h pour une circulation apaisée serait peut-être une solution qui fasse consensus. Une expérimentation sur une période à déterminer serait à engager.

Il est suggéré qu'un marquage au sol serait le bienvenu efficace et peu onéreux ; mais dans le respect du code de la route : deux panneaux d'entrée et de sortie de zone sont indispensables, comme le rappelle M Durou.

Ce projet pourrait éviter les demandes de sens unique dans plusieurs petites rues du secteur.

Il est souligné que tout sens unique risque d'entraîner une augmentation de la vitesse.

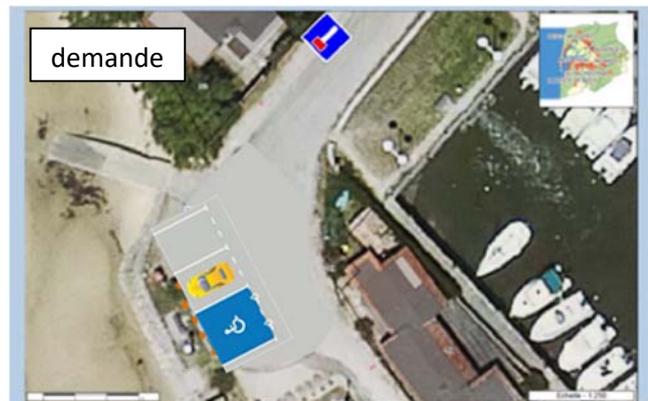
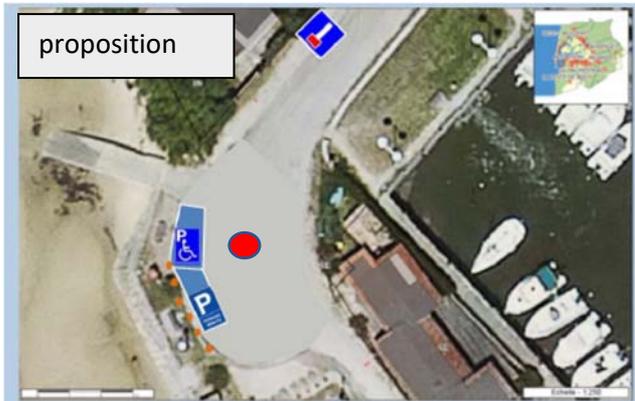
- Question : pourquoi ne pas étendre cette zone de rencontre aux rues voisines , Allée des Parqueurs, des Mouettes, Ecluses, Pin Tordu, Tuilerie, A Guittard, A Réveleau ?



Allée des Tamaris

Suite à débat, un sens unique n'apparait pas approprié, quelle que soit la direction.

Allée Thalassa



- Une proposition est faite de mettre un haricot ● pour faciliter la circulation.
- Une demande est faite de changer les sens des stationnements, les remettre en épis en gardant les 2 arrêts minute et la place PMR.
- Une demande de fermeture de la raquette à la circulation est également formulée avec un passage uniquement réservé aux riverains et aux livraisons des commerces : solution à étudier ultérieurement avec calcul du coût.(en saison ou plus).

Stationnements place de Courcy

Proposition est faite de matérialiser quelques places de stationnement (non bétonnées) le long du boulevard de la Plage ainsi que du côté du restaurant « La to'peña » avec des traverses en bois au sol. Même demande pour quelques places enherbées sur l'esplanade jouxtant le terrain de M de Courcy et l'aire des manèges..

Vive opposition de certains qui considèrent que l'augmentation des places de stationnement va engendrer un accroissement du trafic automobile dans le village.

Il est précisé que l'usage de la voiture doit être maîtrisé ou réduit mais que la population résidente est plutôt âgée et ne pourra se déplacer à pieds sur une longue distance. Aucune autre proposition de l'assemblée n'est faite.

Parking de la Maline

- Il manque encore de visibilité et n'est pas encore assez utilisé. Le renforcement de la signalisation apparait nécessaire.
- Il est constaté que des vans s'installent pour la nuit . Une interdiction de stationnement entre 22h et 8h est-elle possible?
- Cette demande est abusive puisqu'un van est considéré comme une voiture.

Rappel de la règle :

de façon générale, dès qu'une voiture occupe une place de façon ininterrompue au-delà de la **durée** légale de 7 jours, le **stationnement est** considéré comme abusif. Dans certaines villes, cette **durée** peut être réduite à 24 heures par arrêté municipal.

Aire des camping-cars

Comme le Code de la route considère le **camping-car** comme une voiture, le stationnement est possible comme celui d'une voiture. Vous pouvez **stationner** dès lors que vous ne gênez pas. Votre **stationnement** ne doit pas être également dangereux ni abusif.

Les camping-caristes sont des vacanciers de longue date, plutôt calmes et disposant d'un pouvoir d'achat non négligeable pour les commerçants de Taussat. Il est donc de bon ton de les garder sur notre territoire dans la mesure du possible, comme le souhaitent les commerçants et certains riverains.

Un arrêté municipal en date du 11/09/2013 régit l'accueil des camping-cars sur la commune de Lanton ,(allée Pitre à Taussat), autorisant leur stationnement gratuitement dans la limite de 72h.

L'emplacement actuel est bien connu des camping caristes et figure sur les sites dédiés. Le « bouche à oreille » peut avoir des effets négatifs quant à la fréquentation en cas de déménagement à proximité de la D3.

Le projet de création d'une aire de camping-cars à proximité de l'ancienne gare et du lotissement de la Ferme fait débat. Même avec une végétalisation de l'espace, ce site ne fait pas l'unanimité.

Les propositions faites par le Comité de Village (maintien ou création) ont été critiquées parfois violemment mais aucune proposition concrète n'a été faite en retour durant la réunion. Depuis, des mails nous ont été adressés ; nous remercions leurs auteurs et ne manquerons pas d'y être attentifs.

Afin de trouver d'autres possibilités d'accueil des camping-cars, le Comité de village fait la demande des plans de toute la Commune avec le zonage de chaque secteur ainsi que les indications d'espace communal.